

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 SEPTEMBRE 2010

**Avis des commissions
sur le rapport de la commission « Développement humain » intitulé :
« Pour une Ile lettrée »**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les commissions sont alarmées par les constats affligeants que met en lumière ce rapport .

- Le taux d'illettrés à la Réunion correspond à environ 22 % de la population des plus de 16 ans et n'a pas connu de variation réellement significative depuis vingt ans.
- Les politiques publiques mises en place pour lutter contre l'illettrisme ces dix dernières années, bien que prometteuses, se révèlent décevantes.
- L'examen à la loupe du dispositif partenarial pour prévenir et lutter contre l'illettrisme fait apparaître des dysfonctionnements. Il pêche sur plusieurs points : cloisonnement, manque de lisibilité, absence d'évaluation et (ou) de communication sur cette évaluation, ... et au bout du compte, un manque de cohérence.

Aussi, elles soulignent, comme la commission « Développement humain », que :

- L'association, au dispositif, de la société civile et des entreprises, est indispensable,
- Le pilotage est primordial et la coordination capitale. Cependant, elles s'interrogent sur l'efficacité d'un seul coordonnateur. A partir de l'éclairage donné par le rapport sur le mode de fonctionnement adopté pour les Ateliers de Lutte Contre l'Illettrisme, elles se demandent pourquoi ne pas envisager plusieurs coordonnateurs au niveau local et, par exemple, un par micro-région ?

Poursuivant sur la voie de cette métaphore, les commissions se posent par ailleurs, la question de savoir s'il « s'agit d'un bon avion, avec les bonnes commandes et prenant la bonne direction » ?

En effet, la prévention constitue la solution au problème : il faut arriver à tarir la source des illettrés. Ainsi, ne faudrait-il pas concentrer tous les efforts sur le pré-élémentaire et les premières années de l'élémentaire ?

Est-ce le bon objectif qui a été choisi ? Plus que des pourcentages et un taux de rattrapage par rapport à la moyenne nationale, n'y aurait-il pas lieu de se fixer clairement comme objectif de sortir de l'ornière tous les élèves, dans un court terme (à 4 ou 5 ans) ?

Les pauvres résultats apparemment obtenus par les pouvoirs publics pour lutter contre l'illettrisme légitiment ces interrogations. A plusieurs égards, le manque de lisibilité du dispositif ne permet pas d'y répondre.

Par ailleurs, au-delà des aspects opérationnel et fonctionnel du dispositif auxquels s'est attachée la commission « Développement humain », les commissions s'interrogent sur le système éducatif lui-même.

Sans vouloir mettre en cause d'une manière quelconque le travail des enseignants, il leur paraît clair que l'institution scolaire ne parvient pas à mettre en place un système permettant de faire réussir tout le monde. Certains chiffres sont consternants. Ainsi, chaque année, 7 500 élèves environ passent leur baccalauréat avec succès mais 3 500 à 4 000 élèves « décrochent » et quittent le système scolaire sans qualification ni diplôme. A ce titre, les commissions s'interrogent sur la suppression annoncée de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M.). Priver les enseignants de formation pratique, est-ce une mesure qui va dans le bon sens ?

Sauf à croire que l'illettrisme ne soit pas un problème fondamental, les commissions souhaiteraient un débat transparent, ouvert et avec tous, sur toutes ces questions.

Elles souhaiteraient également une diffusion appropriée de ce rapport très instructif qui brosse un état des lieux minutieux du dispositif actuel de lutte contre l'illettrisme.